

# **HONORAIRES DE GESTION / LOCATION**

# Gérance de logements d'habitation & professionnels (ou mixte)

Honoraires de gérance	10 % TTC du loyer HC	Propriétaire	1 4
Honoraire de négociation	5 € / m²	Propriétaire	1
Etat des Lieux	5 € / m²	50/50 Prop/Loc	
Frais de rédaction de bail (seul)	15 €/ m²	50/50 Prop/Loc	
Avenant au bail (pacs, changement de régime)	120.00 €	Locataire	

## Gérance de locaux commerciaux

Honoraires de location, recherche locataire, pub., rédaction bail, EDL entré	25 % TTC Loyer annuel	Locataire
Frais de rédaction e bail (seul)	5 % loyer annuel	Locataire
Avenant au bail (pacs, changement de régime)	5 % loyer annuel	Locataire
Frais d'état des lieux (sortie locataire)	250.00 €	Locataire
Honoraires de gérance	Idem gérance habitation	Propriétaire

### Honoraires annexes gérance

Tionoralies affilexes gerance		
Procédure de déplafonnement du loyer	Vacation	Propriétaire
Clôture de compte anticipée	Vacation	Propriétaire
Eléments pour la déclaration des revenus	25.00 €	Propriétaire
Renseignements hypoth. Matrice cadastrale	50.00 €	Propriétaire
Suivi administratif des travaux	5 % TTC Cout Travaux TTC	Propriétaire
Gestion de sinistre	60.00 €	Propriétaire
Gestion de sinistre assurance	120.00€	Propr. ou loc
Dossier subvention ANAH	Vacation	Propriétaire
Commission de conciliation	150.00 €	Propriétaire
Transmission huissier commandement de payer	150.00 €	Propriétaire
Constitution et transmission avocat clause résolutoire	150.00 €	Propriétaire
Frais d'avis d'impayé	25.00 €	Locataire
Mise en demeure impayés locataire LR- AR	50.00 €	Locataire
Déplacement infructueux (edl, rv, sinistre.)	50.00 €	Locataire
Frais Huissier	Frais réel	Locataire
Gestion procédure judicaire	Vacation	Locataire
Vacations collaborateurs (taux horaire)	70.00 € TTC	
Taux de TVA actuel (soumis à modification)		20 %



## **HONORAIRES VENTE**

Prix de vente	<b>Honoraire HT</b>	<b>Honoraires TTC</b>
Avis de valeur (sans mandat de vente)	125 €	150 €
Honoraires minimum	4 200 €	5 040 €
De 50 001 à 89 999 €	8.3 %	10 %
De 90 000 à 174 999 €	6.66 %	8 %
De 175 000 à 274 999 €	5.83 %	7 %
De 275 000 à 374 999 €	5 %	6 %
Au-delà de 375 000 €	4.16 %	5 %

Les honoraires de transactions sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat

## **HONORAIRES SYNDIC**

Honoraires de gestion courante : 180 € TTC / Lot principal

#### Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFS TTC*
Assemblée générale, conseil syndical, visite de l'immeuble	Dépassement de la durée, des plages horaires convenues dans le forfait	Vacation
Assemblées générales supplémentaires	Préparation, convocation et tenue des assemblées	500 €
Réunion(s) supplémentaire(s) du conseil syndical	Présence du syndic ou de son représentant aux réunions supplémentaires du conseil syndical non prévues au paragraphe 7.1.3 du présent contrat	Vacation
Visite(s) supplémentaire(s) de l'immeuble	Présence du syndic ou de son représentant aux visites supplémentaires de l'immeuble non prévues au paragraphe 7.1.1	Vacation



### Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFS TTC*
Règlement de copropriété	Modification du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division, publication des modifications au fichier immobilier à l'exclusion des adaptations prévues à l'article 24 de la loi du 10 juillet 1965	Vacation
Parties communes	Actes d'acquisition ou de cession de parties communes	Vacation

#### Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFS TTC*
Déplacement sur les lieux	Gestion et suivi des dossiers de sinistres	Vacation
Prise de mesures conservatoires		Vacation
Assistance aux mesures d'expertise		Vacation
Suivi du dossier assureur		Vacation

Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées au coût horaire majoré de 50 %.

Toute somme versée par l'assureur au syndic au titre de la couverture des diligences effectuées par ce dernier dans le cadre du règlement d'un sinistre vient en déduction de la rémunération due en application du présent article.

#### Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement visés au point 8.1)

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFS TTC*
Mise en demeure d'un tiers	Recommandée AR ou lettre recommandé électronique	50.00€
Constitution dossier et transmission	Avocat, huissier de justice ou assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	300,00€
Suivi dossier	Transmis à l'avocat	Vacation

#### **Autres prestations**

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFS TTC*
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes		Vacation
Reprise comptabilité	Sur exercices antérieurs non approuvée ou non répartis (changement syndic)	Vacation
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces		Vacation

mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat		
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	Présence du syndic ou de son représentant aux visites supplémentaires de l'immeuble non prévues au paragraphe 5.6.1	Vacation
La constitution etle suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat		Vacation
L'immatriculation initiale du syndicat		Vacation

## PRESTATIONS IMPUTABLES AU SEUL COPROPRIÉTAIRE CONCERNÉ

	PRESTATIONS	TARIFS TTC*
8.1 Prestations de recouvrement	Relance courrier simple	30 €
imputables au copropriétaire concerné (Article 10-1 a) de la loi du 10 juillet 1965)	Mise en demeure	50€
( milete 10 1 a) de la lei da 10 jamet 1505)	<ul> <li>Relance après mise en demeure</li> </ul>	100 €
	<ul> <li>Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé;</li> </ul>	200 €
	<ul> <li>Frais de constitution d'hypothèque ;</li> </ul>	Vacation
	— Frais de mainlevée d'hypothèque ;	Vacation
	<ul> <li>Dépôt d'une requête en injonction de payer ;</li> </ul>	200 €
	<ul> <li>Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles);</li> </ul>	250 €
	Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	Vacation
8.2 Mutation de lots	Etablissement du pré Etat daté (si la vente n'aboutit pas)	150€
(à la charge du vendeur ; article 10-1 b) de la loi du 10 juillet 1965)	<ul> <li>Établissement de l'état daté incluant également le Pré Etat daté</li> </ul>	300 €
,	Actualisation de l'état daté	120€
	Opposition sur vente, privilège immobilier spécial	300 €
8.3 Délivrance de documents	Délivrance d'une copie des diagnostics techniques de l'immeuble	50€
(article 33 du décret du 17 mars 1967)	Délivrance d'une copie du carnet d'entretien de l'immeuble	50€
	<ul> <li>Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès- verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).</li> </ul>	100€
	<ul> <li>Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation;</li> </ul>	100€